



Service : Police municipale- TC

N° ARR20230313\_4

## ARRETE MUNICIPAL

Objet : Demande autorisation d'organiser d'une vente au déballage

Le Maire d'Eybens,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

**Vu** le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

**Vu** la demande formulée par Madame BOTTALA afin d'organiser une vente au déballage dit "vide maison" les 15 et 16 avril 2023 au 67 avenue Jean Jaurès à Eybens,

**Considérant** que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de vente,

### ARRÊTE :

#### Article 1er

Madame BOTTALA Françoise est autorisée à organiser une vente au déballage dit "vide maison" les 15 et 16 avril 2023 au 67 avenue Jean Jaurès à Eybens.

#### Article 2

Mme BOTTALA Françoise s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

#### Article 3

Le présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Mr le Préfet, sera notifié à Mme BOTTALA Françoise.

Fait à EYBENS le 13 mars 2023

Le Maire,  
Nicolas RICHARD

